

LA COUPE SEINE-SAINT-DENIS JEUNES

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT
ET LA FEUILLE D'ENGAGEMENT**

DATE : SAMEDI 21 FÉVRIER 2026

LIEU : DRANCY

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : LUNDI 09 FÉVRIER 2026

RÈGLEMENT DE LA COUPE SEINE - SAINT - DENIS JEUNES

1. PRÉAMBULE :

Cette épreuve réservée aux **JEUNES GARÇONS et FILLES** est placée sous le patronage du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis (3 ou 4 catégories).

2. ORGANISATION / ENGAGEMENTS :

- 2.1** Elle est ouverte à toutes les Associations ressortissant du Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine - Saint - Denis.
- 2.2** L'organisation des différents tableaux est assurée par le Comité Départemental de Tennis de Table.
- 2.3** Chaque épreuve ne sera organisée que si un **minimum de 4 équipes sont engagées**.
- 2.4** Les engagements accompagnés de leurs droits sont à adresser **au Siège du Comité Départemental de Tennis de Table (situé au 1 - 3 Rue de la Poterie à Saint-Denis) au plus tard à la date mentionnée sur le Calendrier Départemental**. Leur montant est déterminé par le Comité Directeur.
- 2.5** Chaque Association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire, dans chaque tableau.

3. DÉROULEMENT - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES TABLEAUX :

3.1 QUALIFICATION DES JOUEURS :

3.1.1 Licenciation :

Tous les joueurs participant au Critérium des Jeunes doivent être licenciés FFTT.

Les conseillers non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte les articles 8 et 9 du chapitre III du règlement médical des règlements généraux fédéraux.

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale. Dans le cas contraire, il n'est pas autorisé à jouer.

Dans le cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation, dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Certification médicale en résumé :

- Licencié mineur : certificat médical ou attestation au questionnaire de santé mineur.

- 3.1.2** Les joueurs étrangers et mutés sont admis dans les équipes sans limitation de nombre.

3.2 FORMULE DE LA COMPÉTITION :

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, des poules de 3 ou 4 équipes pourront être organisées. Toutes les épreuves se disputent ensuite par un tableau à élimination directe.

Tableau consolante à élimination directe, si possible, et en fonction de temps.

3.3 NOMBRE DE JOUEURS PAR ÉQUIPE :

Tableaux	Nbre joueurs	Nbre mini.	Mutés autorisés	Nbre de filles autorisées	Joueurs classés autorisés
Jeunes Garçons et Filles	2 à 4	2	2 à 4	2 à 4	Toutes Séries

3.4 DÉROULEMENT DES RENCONTRES :

3.4.1 Pour tous les tableaux, chaque partie gagnée vaut 1 point, ce qui donne un score total de : 3 points (2 simples et 1 double éventuel).

3.4.2 Les parties ont lieu au meilleur des 5 manches.

3.4.3 Les parties d'une rencontre doivent être impérativement disputées dans l'ordre figurant sur la feuille de rencontre :
- mieux classé équipe A contre mieux classé équipe X ;
- moins bien classé équipe A contre moins bien classé équipe X ;
- double éventuel .

En cas d'égalité de points/classement entre deux joueurs(euses) d'une même équipe, le joueur (euse) placé en position mieux classé le restera pour toute la compétition.

3.4.4 Les rencontres sont arrêtées à la victoire acquise, soit 2 points.

3.5 DATE ET HEURE DES RENCONTRES :

3.5.1 La Coupe SSD Jeunes se dispute sur une seule journée dans la même salle.

3.5.2 Les rencontres se déroulent sur 1 table. En cas d'accord des 2 Capitaines et sous réserve de la disponibilité de 2 arbitres volontaires, les rencontres pourront se dérouler sur 2 tables.

Également, si le juge-arbitre le demande, les rencontres devront se dérouler sur 2 tables.

En cas de dédoublement des rencontres, le juge-arbitre peut faire appel à d'autres joueurs ou bénévoles licenciés pour arbitrer.

3.6 RETARD - FORFAIT :

3.6.1 Le forfait d'une équipe sera prononcé par le juge-arbitre 15 minutes après la fin du pointage.

3.6.2 Seul le juge-arbitre est habilité à appliquer le forfait.

3.7 BRÛLAGE :

Pour l'ensemble des tableaux, tout joueur ayant disputé une rencontre pour le compte d'une équipe de son Association, ne peut plus jouer dans aucune autre équipe de son Association.

4. PÉNALITÉS FINANCIÈRES :

Une Pénalité Financière de 15,00€ sera appliquée à toutes les équipes forfaits, qui n'auront pas prévenu de leurs absences 48h00 à l'avance.

Des pénalités financières relatives aux joueurs non qualifiés, etc... seront appliquées aux équipes fautives.

Le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur Départemental.

5. RÈGLEMENT PARTICULIER AUX TABLEAUX JEUNES :

5.1 Champ d'application de la Coupe SSD Jeunes Garçons et Filles :

1) TABLEAU A : jusqu'à 1100 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs inférieur ou égal à 1100 points).

2) TABLEAU B : Plus de 1100 points et jusqu'à 1400 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs compris entre 1101 points et 1400 points).

3) TABLEAU C : Plus de 1400 points et jusqu'à 1700 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs compris entre 1401 points et 1700 points).

4) TABLEAU D : Plus de 1700 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs supérieur à 1700 points).

Les 4 tableaux sont ouverts à toutes les catégories de jeunes.

Par exemple, dans le tableau B, vous pouvez associer un junior qui a 700 points et un minime qui a 550 points.

5.2 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Ouverte aux joueurs et joueuses de moins de 19 ans (Garçons et Filles).

Formule " *Coupe Davis* ", à savoir 2 joueurs, 2 joueuses ou une paire mixte par équipes.

Deux équipes d'une même Association ne se rencontreront pas :

- En poules si celles-ci sont organisées
- Lors des avant-tours et du premier tour s'il s'agit d'un tableau à élimination directe sans poule préalable.

La moyenne des points-classement, suivant le dernier classement officiel paru, des 2 meilleur(e)s joueurs ou joueuses physiquement présent(e)s dans chaque équipe permet de leur attribuer un numéro de 1 à X (X étant le nombre d'équipes engagées dans le tableau).

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Ensuite, les équipes seront réparties dans les poules en fonction de leur numéro (selon la méthode du serpent).

Si des poules sont organisées, les équipes classées aux 2 premières places accèderont au tableau.

Un tirage au sort intégral sera effectué **UNIQUEMENT** au 1^{er} tour de chaque tableau organisé.

(Rappel) : les avant-tours ne sont pas considérés comme un 1^{er} tour)

Pour les tours suivants, on utilisera un tableau à élimination direct jusqu'à la finale.

Les matchs pour la 3^{ème} place ne seront pas disputés.

5.3 La compétition ne sera organisée dans chaque catégorie, que, dans la mesure où les engagements seront en nombre suffisant pour assurer la constitution des tableaux, **avec au minimum 4 équipes par tableau.**

Dans le cas contraire, il y aura regroupement de 2 catégories contiguës. Cependant, les équipes d'une même catégorie devront se rencontrer afin de déterminer le classement de celle-ci.

5.4 Les Capitaines d'équipe devront faire pointer leurs joueurs 30 minutes avant le début de la compétition.

5.5 Tout litige, faisant suite à un cas non prévu ci-dessus sera tranché par le juge-arbitre et/ou le délégué du CD et/ou par la Commission Sportive Départementale.

6. RÉCOMPENSES :

2 coupes récompenseront les 2 vainqueurs de chaque catégorie.

2 médailles récompenseront les 2 deuxièmes de chaque catégorie.

7. DISPOSITIONS DIVERSES :

7.1 Le Comité Départemental de Tennis de Table de Seine - Saint - Denis et le club organisateur ne peuvent-être rendus responsable des vols pouvant survenir au cours de la compétition.

7.2 Le juge-arbitre est le seul habilité à trancher tous les cas litigieux sportifs, notamment ceux non prévus au présent règlement.

7.3 Tous les joueur(euse)s sont susceptibles d'arbitrer des rencontres si le juge-arbitre leur demande sous peine de sanctions.

7.4 La tenue sportive réglementaire sera exigée (short, maillot et basket) et de couleur différente que la couleur des balles fournies (3*** blanche).

7.5 Cette épreuve est rattachée aux compétitions par équipes autre que le championnat de France par Équipes pour la réglementation des cartons disciplinaires.

7.6 Pour la réglementation du classement, le coefficient attribué est 0,50.

7.7 Tout joueur ou accompagnateur participant à cette compétition autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité de cette compétition (site internet, presse et médias divers)

7.8 Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.

Date de la Dernière Modification : 21 / 01 / 2026



1-3, Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis

fftt.ssd@wanadoo.fr - 01 48 31 83 22

www.cd93tt.fr -  Cd93tt

SAISON
2025 / 2026

FEUILLE D'ENGAGEMENT

COUPE DE LA SEINE - SAINT - DENIS "JEUNES"

DATE : SAMEDI 21 FÉVRIER 2026

LIEU : DRANCY

ENGAGEMENTS À RETOURNER AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DU 93:

- Par @mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

POUR LE LUNDI 09 FÉVRIER 2026 (dernier délai de réception)



FEUILLE D'ENGAGEMENT COUPE DE LA SEINE - SAINT - DENIS "JEUNES"

ASSOCIATION (Nom + Numéro) :

JEUNES :

TABLEAU A	jusqu'à 1100 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)	 équipe(s) x 12,00 € =€
TABLEAU B	de 1101 points à 1400 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)	 équipe(s) x 12,00 € =€
TABLEAU C	de 1401 points à 1700 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)	 équipe(s) x 12,00 € =€
TABLEAU D	plus de 1701 points (cumul des points/classements des 2 meilleurs joueurs)	 équipe(s) x 12,00 € =€

Une facture vous sera adressée à la fin de chaque mois si nécessaire.

TOTAL€

=====